

## VOTATION citoyenne

### [ 19 octobre] : Résultats de la « VOTATION CITOYENNE »

Le 19 octobre dernier, la municipalité souhaitait relayer la campagne nationale « Votation Citoyenne », menée par la Ligue des Droits de l'Homme sur l'ensemble du territoire national. Cette opération visait à mettre au centre des débats la question de la **reconnaissance d'un droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires aux élections locales**. Nous vous livrons les résultats de ce vote pour la Commune de Canéjan (vote en mairie) :

- **Votants** : 82 (dont 79 inscrits sur les listes électorales)
- **Oui** : 56, soit 68,29%
- **Non** : 26, soit 31,7%
- **Nul** : 0

### De nouveaux espaces d'accueil en mairie ...

Depuis fin novembre, les agents municipaux de l'accueil vous reçoivent dans un nouvel environnement... Banque d'accueil, espace d'attente et aire de jeux pour les enfants occupent désormais le hall d'entrée de l'Hôtel de ville. Ce réaménagement répond à la nécessité de renouveler un mobilier devenu ancien et de respecter une plus grande confidentialité dans les relations avec les usagers. Nous vous y attendons...



### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS ...

Les services municipaux constatent une recrudescence de poubelles éventrées sur les trottoirs de notre commune. C'est pourquoi, nous vous demandons de faire attention à vos poubelles et d'opter pour des poubelles rigides et bien fermées.

Nous rappelons également aux propriétaires de chiens de bien vouloir garder sous surveillance leurs amis à quatre pattes lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur jardin. Par ailleurs, tout chien circulant sur la voie publique ou sur la propriété communale doit obligatoirement être tenu en laisse et muni d'un collier portant le nom et le domicile de son propriétaire. En effet, tout animal errant sera capturé et conduit au refuge de Mérignac Beutre (SPA de Bordeaux). Le coût afférent à la prise en charge de ces animaux sera supporté par leur propriétaire.

(Arrêté municipal du 5/03/97)

Merci de signaler en mairie (Tél. : 05 56 89 08 60) toute divagation d'animal afin que nos services puissent intervenir dans les meilleurs délais.



## Développement durable

### La commune de Canéjan s'engage financièrement en faveur des énergies renouvelables...

La Commune, déjà engagée dans différentes actions en vue de rationaliser sa consommation d'énergie dans les bâtiments publics, souhaite désormais, et parallèlement, favoriser le développement de l'utilisation de l'énergie solaire par les Canéjanais et en faire un axe fort de sa politique environnementale.

Dans une délibération en date du 13 novembre dernier, le Conseil municipal a décidé d'allouer une **aide forfaitaire de 300 € pour l'installation par les particuliers d'un chauffe-eau solaire individuel**.

Cette aide sera attribuée aux installations individuelles réalisées à compter de 2006.

**Critères retenus pour le versement de la prime de 300 € dans une délibération du Conseil municipal du 11/12/2006 :** travaux réalisés par une **entreprise Qualisol**, installation de **kits référencés** et justificatifs de réalisation des travaux (procès-verbal de réception, facture acquittée et photos des capteurs et du ballon solaire).

Ces demandes seront satisfaites par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des crédits ouverts au budget de l'année en cours.

**Les demandes d'aide doivent être adressées à l'attention de :**

M. le Maire de Canéjan

Mairie de Canéjan - BP 31 - 33610 CANEJAN

**Pour plus de renseignements :**

Mairie de Canéjan – Services Techniques - Tél. : 05 56 89 08 60



### CANÉJAN OBTIENT @@ ville internet au concours Villes Internet 2006 !

Le label "Ville internet @@" vient d'être décerné à la Commune de Canéjan qui participait pour la 1ère fois à ce concours. Ce prix vient **récompenser et conforter l'engagement de la collectivité qui inscrit une politique Internet, et plus largement les technologies de l'information et de la communication, dans sa mission de service public**.

La cérémonie de remise du label s'est déroulée lundi 4 décembre 2006, devant 300 personnes - élus et personnels de collectivités locales - attentives à la généralisation de ces nouveaux services en ligne. Les labels ont été remis par Monsieur Jean-Jacques Queyranne, Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes, et Madame Catherine Trautman, Députée européenne. Le jury, composé d'experts, a analysé les politiques menées par les collectivités sur la base de critères liés aux valeurs de citoyenneté active et de démocratie participative.

Pour cette 8ème édition, 223 communes ont été récompensées.  
Pour plus d'infos : [www.villesinternet.net](http://www.villesinternet.net)

